



LE SYSTÈME ENTRÉE EXPRESS AU SOUTIEN DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE, HORS QUÉBEC

Recruter une main-d'œuvre qualifiée à l'étranger et la retenir

Le système de gestion des demandes Entrée express est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce système en ligne permet de traiter rapidement, en moins de six mois, les demandes de résidence permanente des travailleurs qualifiés qui souhaitent participer à l'économie du pays, à l'extérieur du Québec. Les immigrants francophones et bilingues sont favorisés dans le cadre du système Entrée express. Notre Réseau national du RDÉE Canada peut vous aider à recruter des travailleurs qualifiés d'expression française ou bilingues à travers le monde pour assurer sur le long terme la croissance de votre entreprise canadienne.

Le Système de classement global (SCG)

Le SCG est un système de points, allant jusqu'à un maximum de 1 200 points, qui permet d'évaluer les immigrants qualifiés dans le bassin Entrée express, en fonction de leurs compétences, études, compétences linguistiques, expériences professionnelles, et autres facteurs. Les candidats qui remplissent un profil Entrée express obtiennent une note dans le cadre du SCG. Si cette note du SCG est supérieure à la note minimale de la ronde d'invitations d'Entrée express, le candidat est alors invité par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à présenter une demande de résidence permanente. Les rondes d'invitations ont lieu en moyenne deux fois par mois, tout au long de l'année. Le profil Entrée express ainsi créé est quant à lui valable 12 mois.

Depuis le 31 mai 2023, un nouveau système de sélection axée sur les catégories (ensembles) s'ajoute aux rondes générales. Les catégories (ensembles) sont établies par le Ministre en fonction d'un objectif économique déterminé. Les candidats doivent répondre aux critères minimaux d'Entrée express et satisfaire à des exigences spécifiques. En 2023-2024, les catégories (ensembles) choisies sont les candidats possédant des compétences linguistiques en français avec une note minimale de 7 aux NCLC² ou de l'expérience de travail d'au moins 6 mois continus à temps plein au cours des 3 dernières années, dans les domaines suivants : santé, science, technologie, ingénierie, mathématiques, métiers, transports, agriculture et agroalimentaire.

Les programmes d'immigration économique d'Entrée express

TROIS PROGRAMMES FÉDÉRAUX			PROGRAMME PROVINCIAL/TERRITORIAL
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) - PTOF	Programme des travailleurs des métiers spécialisés (fédéral) - PTMS	Catégorie de l'expérience canadienne - CEC	Programme des candidats des provinces - PCP
Ce programme est destiné aux travailleurs qualifiés ayant une expérience de travail à l'étranger.	Ce programme est destiné aux travailleurs qualifiés dans un des métiers spécialisés listés.	Ce programme s'adresse aux travailleurs qualifiés ayant de l'expérience de travail au Canada.	Ce programme s'adresse aux travailleurs ayant des compétences, formation et expérience requises pour contribuer au développement économique d'une province ou d'un territoire donné.
<p>Étape 1 - Critères de sélection</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âge • Études • Expérience de travail • Offre d'emploi valide, si c'est le cas • Compétences linguistiques • Faculté d'adaptation <p>Note de passage : 67/100 points</p> <p>Étape 2 - Bassin Entrée express Exigences minimales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de travail qualifié CNP au niveau FÉER 0, 1, 2 ou 3¹, au moins 1 année de travail continu à temps plein ou une expérience équivalente à temps partiel au cours des 10 dernières années Expérience de travail étudiant rémunéré et continu inclus • Compétences linguistiques Note minimale de 7 aux NCLC², pour l'écriture, la lecture, la compréhension de l'oral et l'expression orale 	<p>Bassin Entrée express Exigences minimales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de travail qualifié Au moins 2 ans d'expérience de travail à temps plein ou une expérience équivalente à temps partiel dans un métier spécialisé au cours des 5 dernières années, dans les groupes CNP de niveau FÉER 2 ou 3¹ suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Grand groupe 72 : officiers et contrôleurs des métiers techniques et des transports à l'exclusion du sous-grand groupe 726 - Grand groupe 73 : métiers généraux - Grand groupe 82 : superviseurs en ressources naturelles, en agriculture et en production connexe - Grand groupe 83 : personnel en ressources naturelles et en production connexe - Grand groupe 92 : personnel de supervision dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique - Grand groupe 93 : opérateurs de poste central de contrôle, monteurs et inspecteurs de montage d'aéronefs, à l'exclusion du sous-grand groupe 932 - Sous-groupe 6320 : cuisiniers, bouchers et boulangers-pâtisseries - Groupe de base 62200 : cuisiniers 	<p>Bassin Entrée express Exigences minimales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de travail qualifié CNP au niveau FÉER 0, 1, 2 ou 3¹, au moins 1 année de travail même discontinu à temps plein ou une expérience équivalente à temps partiel, dans un ou plusieurs emplois, au cours des 3 dernières années Expérience de travail acquise légalement au Canada Expérience de travail autonome et de travail étudiant exclue • Compétences linguistiques Pour l'écriture, la lecture, la compréhension de l'oral et l'expression orale Note minimale de 7 aux NCLC² pour les CNP au niveau FÉER 0 ou 1¹ Note minimale de 5 aux NCLC² pour les CNP au niveau FÉER 2 ou 3¹ 	<p>Volets provinciaux d'immigration</p> <p>Chaque province ou territoire établit ses propres volets d'immigration, avec des critères d'admissibilité qui varient d'une province et d'un territoire à l'autre, en fonction des besoins économiques locaux et des cibles visées</p> <p>Dans le cadre d'Entrée express, les provinces ciblent généralement les étudiants, les travailleurs qualifiés et les travailleurs spécialisés</p> <p>Selon les provinces ou territoires, le candidat devra posséder une offre d'emploi ou avoir une expérience professionnelle d'au moins un an correspondant au niveau FÉER 0, 1, 2 ou 3 de la CNP¹. Nous vous invitons à visiter les sites internet de chaque province ou territoire pour connaître leurs exigences</p>

TROIS PROGRAMMES FÉDÉRAUX			PROGRAMME PROVINCIAL/TERRITORIAL
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) - PTQF	Programme des travailleurs des métiers spécialisés (fédéral) - PTMS	Catégorie de l'expérience canadienne - CEC	Programme des candidats des provinces - PCP
<ul style="list-style-type: none"> • Études Diplômé d'un établissement d'enseignement secondaire. Pour les études à l'étranger, avoir une EDE ³ • Preuve de fonds suffisants⁴ <u>Exigée</u>, sauf exception. • Admissibilité à entrer au Canada Examen médical ⁵, certificat de police, données biométriques 	<p>Répondre aux exigences en matière d'emploi pour ce métier spécialisé Bénévolat ou stages rémunérés exclus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi à temps plein valide d'au moins 1 an ou un certificat de qualification délivré par une autorité provinciale, territoriale ou fédérale canadienne • Compétences linguistiques Note minimale de 5 aux NCLC² pour l'expression orale et la compréhension de l'oral et une note de 4 pour la lecture et l'écriture • Études Pas d'exigence en matière d'études mais obtention de points si vous êtes au moins diplômé d'un établissement d'enseignement secondaire. Pour les études à l'étranger, avoir une EDE ³ • Preuve de fonds suffisants ⁴ <u>Exigée</u>, sauf exception. • Admissibilité à entrer au Canada Examen médical ⁵, certificat de police, données biométriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Études Pas d'exigence en matière d'études mais obtention de points si vous êtes au moins diplômé d'un établissement d'enseignement secondaire. Pour les études à l'étranger, avoir une EDE ³ • Preuve de fonds suffisants Non requis • Admissibilité à entrer au Canada Examen médical ⁵, certificat de police, données biométriques 	<p>Un candidat ayant obtenu une désignation d'une province ou d'un territoire devra transmettre sa demande de résidence à IRCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'Entrée express Certains volets d'immigration provinciaux relèvent d'Entrée express. Les candidats doivent répondre aux critères d'admissibilité de la province ou du territoire mais également aux exigences minimales d'Entrée express • Processus autre qu'Entrée express D'autres volets ne relèvent pas d'Entrée express et suivent un processus dont les délais de traitement sont plus longs <p>Tous les candidats doivent être admissibles à entrer au Canada (examen médical ⁵, certificat de police, données biométriques)</p> <p>Un candidat d'une province doit s'établir dans la province ou le territoire qui l'a désigné</p>
<p>Afin d'accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec et atteindre une cible de 4,4 % d'ici 2023, des mesures ont été prises par le gouvernement fédéral pour favoriser la sélection des candidats d'expression française :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points supplémentaires dans le système Entrée express pour les candidats ayant de solides compétences en français (même si le français est la deuxième langue) Si le candidat a atteint le niveau 7 ou plus des NCLC ² en français dans les quatre compétences en français (compréhension de l'oral, expression orale, compréhension de l'écrit et expression écrite), il peut obtenir : 25 points additionnels s'il obtient le niveau 4 ou moins des CLB ² en anglais (ou s'il n'a pas passé de test en anglais) 50 points additionnels s'il obtient le niveau 5 ou plus des CLB ² en anglais pour les quatre compétences Ces points s'ajoutent à ceux déjà octroyés pour la maîtrise des langues officielles. • Possibilité de points attribués pour une offre d'emploi valide d'au moins un an après la délivrance du visa de résident permanent Au titre du volet Mobilité francophone, l'offre d'emploi faite à un travailleur étranger temporaire d'expression française est dispensée de l'obligation d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Voir notre fiche relative au volet Mobilité francophone. 			<p>Des provinces et territoires tels que l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan ciblent les candidats francophones dans le cadre du PCP</p> <p>Une désignation d'une province ou d'un territoire octroie 600 points additionnels dans le SCG à un candidat dans le système d'Entrée express et lui assure de recevoir une invitation à présenter une demande de résidence permanente</p>

¹ Classification nationale des professions (CNP) de 2021 : Depuis le 16 novembre 2022, la CNP 2021 est en vigueur avec la catégorie FÉER (formation, études, expérience, responsabilités) à six niveaux (0,1,2,3,4,5).

² Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC), pour les résultats des tests de langue approuvés en français et Canadian Language Benchmarks (CLB) pour les résultats de tests de langue approuvés en anglais : Test valable deux ans à compter de la date du résultat du test

³ Évaluation des diplômes d'études (EDE) à des fins d'immigration d'un organisme désigné – Évaluation valable cinq ans à compter de la date de l'évaluation

⁴ Preuves de fonds suffisants pour s'établir au Canada et subvenir aux besoins du demandeur principal et de sa famille. Voir site IRCC

⁵ Examen médical aux fins d'immigration (EMI) effectué par un médecin désigné – Examen valable 12 mois à compter de la date des résultats